

# Centre Social La Paz

## Service d'aide à domicile

pour les particuliers  
employeurs



- ✓ libre choix de votre salarié-e
- ✓ continuité et pérennité des interventions
- ✓ gestion administrative déléguée
- ✓ avantage fiscal (50% crédit d'impôt)

*Le mandataire est votre représentant légal pour la gestion administrative et financière de l'emploi à domicile. Il vous aide à employer un salarié à domicile tout en conservant votre autonomie et votre liberté de choix. Il vous permet de bénéficier des services d'un salarié tout en simplifiant vos obligations légales.*

